



Surveillant du parc (Poste temporaire) Du 16 septembre 2024 au 1^{er} novembre 2024

Résumé des principales tâches :

- Faire respecter les règlements et s'assurer de la sécurité des usagers
- Ouvrir et fermer le bâtiment aux heures demandées ;
- Entretenir et préparer les différents plateaux sportifs selon leur utilisation (terrain de balle, soccer, football, tennis, etc.);
- Effectuer l'entretien ménager du bâtiment et des environs (balayer, laver les planchers, nettoyer salle de bain publiques, vider les poubelles intérieures et extérieures, ajouter du papier à main et du papier hygiénique);
- Tenir à jour le registre de la qualité d'eau de jeux d'eau ;
- Apporter un soutien logistique aux activités du service et des associations ;

Qualification et exigences requises pour l'ensemble des fonctions ci-dessus :

La candidature sera considérée pour combler l'un des postes ci-dessus si le postulant détient la qualification suivante et répond des exigences ci-dessous :

- Faire preuve d'autonomie, de polyvalence et de rigueur;
- Être capable de prendre l'initiative quand les problèmes surviennent;
- Être disposé à travailler sous diverses conditions météorologiques;
- Être détenteur d'un permis de conduire valide;
- Avoir une formation premiers soins est un atout.

Le fait de posséder une expérience pertinente en surveillance auprès des jeunes et d'avoir une connaissance suffisante des langues française et anglaise pour être en mesure de s'adresser convenablement aux usagers des parcs sont des atouts pour la fonction de surveillant.

Informations sommaires sur les conditions de travail :

Les candidats retenus occuperont des postes contractuels où les conditions de travail sont celles prévues aux lois québécoises portant sur le sujet, sauf la rémunération laquelle correspond à celle inscrite dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Période d'embauche envisagée	Heures de travail - approximatives	Rémunération
Surveillant - parc	Mi-septembre 2024 à la fin octobre 2024 *(possibilité d'un poste de préposé à la patinoire dès la midécembre 2024)	Septembre et octobre 2024: 17h à 22h (semaine) 8h à 20h (fin de semaine) Horaire flexible	17,01\$/ heure

Une prime horaire de 1,50 \$ s'applique à toutes les heures travaillées après 17 h les samedis et les dimanches dans la mesure où la durée du travail après 17 h est d'au moins 60 minutes.

Transmission des dossiers de candidature :

Tout étudiant intéressé doit faire parvenir son curriculum vitae. L'envoi doit être accompagné d'un écrit dans lequel est clairement identifié le poste convoité. Les personnes responsables du recrutement apprécient aussi être renseignées quant aux motivations du candidat à occuper le poste.

Les modes de transmission suivants sont acceptés :

Par courriel: rh@ville.saint-lazare.qc.ca avec la mention en objet

Concours « Emploi surveillant parc ».

Nous remercions tous les candidats de l'intérêt porté à notre organisation. Cependant, en raison de diverses contraintes, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés. Aucun accusé de réception ne sera transmis sauf celui généré par le système informatique à l'occasion d'un envoi par courriel.

La Ville de Saint-Lazare utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte. Elle souscrit pleinement au principe de l'égalité en emploi.